



Demission pendant conge parental

Par **MaryS**, le **16/04/2013** à **15:55**

Bonjour a tous !!
Je viens vous demander quelques reponses car je ne sais pas trop comment ca marchera
Voila je suis embauche chez mon employeur depuis le 05/04/2001, et a l'arrivee de mon 2eme enfant j'ai pris mon conge parental depuis le 08/09/2011 pour une duree de trois an (1 an renouvelable 3 fois) mon but etant de trouver un autre emploi car mon travail actuel ne me plait plus de tout et ne me laisse aucun repis y compris WE et jours ferries !!! Mes questions sont les suivantes : si je demissionne sans avoir trouver de travail, comment serais-je indemniser ? Aurais-je droit a une prime d'anciennete en cas de rupture conventionnelle ? Je n'ai pas touche a mes conges de juin 2010 a mai 2011 et j'etais en conge mat jusqu'au 07/09/2011, vais-je toucher l'integralite de mes conges payes lors de ma demission ?
Merci a tous pour vos reponses